



ASSAINISSEMENT DE LA DÉCHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL COMMISSION D'INFORMATION ET DE SUIVI

Secrétariat :
c/o Office de l'environnement (ENV)
Chemin du Bel'Oiseau 12, CP 69
CH-2882 St-Ursanne
t +41 32 420 48 03, f +41 32 420 48 11
kathrin.gschwind@jura.ch
www.cis-bonfol.ch

Commission d'information de la DIB *Procès-verbal*

SEANCE N° 3/2013 DATE : **Vendredi 13 septembre 2013**
LIEU : **Bonfol, site de la DIB (visite)**
 Pavillon d'information, site de la DIB (séance)
HEURE : **10h00 – 10h45 visite du site; 10h50 –12h20 séance**

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Longet René, Président			X	
Entités fondatrices				
RCJU – Office de l'environnement	ENV	Meusy	Jean-Pierre	X
RCJU – Service juridique	JUR	Schaffter	François	X
	ENV	Fernex	Jean	X
	ENV	Bapst	André	X
Expert RCJU		Buser	Marcos	X
bci Betriebs-AG		Fischer	Michael	X
		Kurc	Damien	X
		Luttenbacher	Rémi	X
		Scharvogel	Bernhard	X
Institutions suisses				
Commune de Bonfol		Girardin	Marie-Josée	X
		Moser	John	X
		Schaffter	Thierry	X
Commune de Beurnevésin		Egloff	Daniel	X
Office fédéral de l'environnement	OFEV	Hosbach	Hans	X
		Hammer	Bernhard	X
Institutions françaises				
Région Franche-Comté - Administration	DREAL	Collin-Huet	Marie-Pierre	X
	DREAL	Gardès	Aurélié	X
	DREAL	Recchia	Elodie	X
	ARS	Bellec	Simon	X
Département du Territoire de Belfort, Administration	SIDPC90	Hubert	Eric	X
	SIDPC90	Lardier	Nicolas	X
Département du Territoire de Belfort, Conseil général	CG90	Forcinal	Anne-Marie	X
	CG90	Richert	Jean	X
Région Alsace - Administration	DREAL	Gerlier	Mathieu	X
	DREAL	Vallart	Jacques	X
	ARS	Heimanson	Carl	X
Département du Haut-Rhin, Administration	DDT	Spies	Patrick	X
	DDT	Comesse	Jean-Michel	X
Département du Haut-Rhin, Conseil général	CG68	Reinhard	Armand	X
	CG68	Walter	Georges	X

Entité	Participant-e		Présent-e	Excusé-e/ Absent-e
Préfecture du Haut-Rhin; coordination des services de l'Etat français par le Sous-préfet d'Altkirch	Camier	Yves	x	
SMARL, Syndicat mixte pour l'aménagement et la renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux	Dietmann	Daniel		x
	Waechter	Antoine		x
Commune de Pfetterhouse	Frisch	Jean-Rodolphe, Vice-président CIS		x
	Heyer	Morand	x	
Commune de Réchésy	Ecoffey	Hubert	x	
Société civile				
WWF Suisse	Chollet	Clarence		x
Greenpeace Suisse	Wüthrich	Matthias		x
	Zenger	Yves		x
Pro Natura Jura	Egger	Jean-Pierre		x
	Merguin Rossé	Lucienne		x
Unia Le Syndicat	Moeschler	Emilie		x
	Hamel	Arthur		x
Demeter Schweiz	Küffer Heer	Susanne		x
Collectif Bonfol franco-suisse	Fousseret	Alain		x
	Walther	Jean-Louis		x
	Forter	Martin	x	
Commission de protection des Eaux de Franche-Comté	Lassus	Michel, Vice-président CIS	x	
Communauté de communes du Sud Territoire	CCST	Le Roy	x	
Chambre de commerce et d'industrie du Jura (CCIJ)	Gerber	Jean-Frédéric		x
equiterre	Chevalley	Isabelle		x
Alsace Nature Haut-Rhin	Bernhard	Pierre	x	
	Pluskota	Jean		x

Introduction

R. Longet ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres présents. Il remercie bci Betriebs-AG pour son hospitalité et pour l'organisation de l'intéressante visite du site.

1. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté sans commentaire.

2. Procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013

Le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2013 est accepté sans commentaire.

3. Déplacement de la halle et 4. Etat d'avancement du projet

Les deux sujets *Déplacement de la halle* et *Etat d'avancement du projet* étant étroitement liés, il est proposé de les traiter en un seul point.

R. Luttenbacher débute par la présentation des éléments liés au déplacement de la halle. En présentant les chiffres relatifs au tonnages excavés, il mentionne que bci Betriebs-AG est très satisfaite du rythme d'excavation et de préparation des déchets. Une moyenne d'environ 820 tonnes par semaine de déchets excavés et préparés a ainsi pu être atteinte depuis la reprise des activités en mai 2011. P. Bernhard s'interroge sur les critères d'acceptation pour les matériaux qui partent en cimenterie. R. Luttenbacher le renvoie à la législation suisse concernée.

M. Forter souhaite savoir si les argiles du socle étaient à considérer comme des déchets ou comme matériaux destinés au traitement en cimenterie. R. Luttenbacher répond que compte tenu de leur faible contamination, ces derniers répondaient aux critères d'élimination en cimenterie.

En référence aux 5'000 t de déchets supplémentaires extraits avant les travaux de déplacement de la halle, M. Lassus souhaite savoir si ces déchets étaient présents lorsque la halle était ouverte. R. Luttenbacher propose de poursuivre sa présentation, les éléments de réponse y étant précisés.

D. Kurc enchaîne avec les éléments liés aux différentes mesures "odeur/air" accompagnant l'ouverture de la halle.

M. Forter demande ce que signifie "prendre les informations chez les gens". D. Kurc répond en expliquant le système d'observation des odeurs (réseau de nez) mis en œuvre. Les membres du réseau de nez sont invités à remplir un formulaire pour chacune de leurs observations, en apportant les précisions requises quant aux différentes catégories d'odeurs lorsqu'ils en constatent.

P. Bernhard estime que l'appréciation du public est bien, mais elle ne permet pas de constater la nature des odeurs, lesquelles sont selon lui essentiellement des constituants chimiques de soufre, d'azote et de phosphore. Il se montre étonné et indique qu'il existe des olfactomètres qui permettent d'analyser les gaz présents dans l'atmosphère et d'identifier, notamment par chromatographie, la nature des mauvaises odeurs. R. Luttenbacher répond que le but du réseau nez n'est pas de déterminer la composition chimique des éventuels polluants mais bien de détecter cas échéant une odeur comme indication de leur présence. D'autres méthodes sont en place pour identifier la composition chimique des éventuels polluants et les quantifier afin de s'assurer de l'absence de risque pour la population. S'agissant encore du réseau nez, les membres sont invités à caractériser les odeurs constatés selon des standards référentiels définis.

D. Kurc ajoute que, en collaboration avec les autorités et notamment l'Institut universitaire romand de Santé au Travail (IST), bci a fait des analyses de la qualité de l'air environnant par GC/MS. Il est ainsi possible de dissocier les deux aspects, à savoir l'observation des odeurs par les particuliers et les résultats des analyses chimiques.

D. Kurc poursuit la présentation concernant les mesures accompagnant l'ouverture de la halle et constate, en conclusion, que bci est très satisfaite du fonctionnement du réseau nez. La poursuite des observations est prévue jusqu'à courant novembre et sera suivie par la publication d'un rapport final au mois de décembre 2013.

P. Bernhard souhaite revenir sur les produits de neutralisation en indiquant que le terme neutralisation ne lui convient pas. Il remarque que la neutralisation est une réaction chimique et le produit masquant est quelque chose de plus organique que le terme de produit neutralisant. D. Kurc répond que le terme neutralisation décrit de manière plus exacte le processus qui s'opère et R. Luttenbacher apporte quelques précisions au niveau chimique.

R. Longet constate que l'on a bien compris qu'il ne s'agit pas de masquer quelque chose mais qu'il y a une réaction chimique qui conduit à produire d'autres molécules.

Se référant à la mention d'une digue naturelle qui existerait entre les deux parties de la décharge, M. Forter souhaite savoir si cette digue était apparue.

R. Luttenbacher répond que la digue semble être présente, mais pas dans la forme attendue. Le cas idéal aurait été une digue qui s'élève suffisamment pour séparer les deux parties de la décharge. bci a fait plusieurs sondages pour la déceler mais ne l'a pas observée dans les dimensions prévues. La base de la digue peut se deviner sur la photo de la présentation qui montre la pose des tuyaux d'aspiration sur le front des déchets (page 6 de la présentation bci).

D. Kurc présente ensuite le calendrier actuel du déplacement de la halle.

En référence à la déconstruction des installations, M. Lassus souhaite savoir s'il y a des matériaux qui seront réutilisés et, le cas échéant, comment bci procédera: seront-ils décontaminés avant de les réutiliser? R. Luttenbacher répond que si la question de M. Lassus fait référence à la fin de l'assainissement, le béton va suivre la filière de recyclage prévue, le fer et l'acier qui auront pu être en contact avec des polluants seront passés au nettoyeur à haute pression et suivront ensuite la filière de recyclage. M. Lassus pensait cependant plutôt au matériau comme l'habillage du shredder par exemple. R. Luttenbacher répond que ce matériel est déconstruit et sera reconstruit pour être réutilisé dans la deuxième étape. Ces travaux se feront sous couvert de la halle ouverte puisque le matériel n'est pas plus contaminé que la carcasse de la halle elle-même.

Avant de passer au point suivant, R. Longet souhaite revenir sur la possibilité d'assister au déplacement de la halle. Il y aurait peut-être une demi-douzaine de membres qui souhaiteraient assister à cette opération. R. Longet s'imagine qu'il y aura des spécialistes, probablement aussi du côté du Canton, qui seront présents. Il pense qu'il s'agit là d'un événement majeur, une mi-temps pour le projet lui-même et un événement important pour la Commission.

R. Luttenbacher précise que bci ne connaît pas encore avec précision la date du déplacement. Il est ensuite décidé de faire circuler une liste durant la séance afin que les personnes intéressées à assister au déplacement s'y inscrivent. Un courriel leur sera adressé par le secrétariat de la CIS dès que le jour et l'heure du déplacement seront connus. R. Longet demande à ces personnes d'être réactives et remercie R. Luttenbacher d'offrir cette possibilité aux membres de la CIS.

J.-P. Meusy souhaite revenir sur les points présentés par bci. L'autorité cantonale relève que les opérations se déroulent bien. Les préparatifs du déplacement de la halle ont nécessité de très nombreuses séances entre Canton, bci et experts. Il ajoute que la problématique de la gestion des effluents gazeux était un des points critiques de cette étape, ce point venant d'être présenté en détail. Pour l'autorité, les mesures retenues (réseau de nez, renforcement des mesures d'immission, système de neutralisation Westrand, etc.) permettent d'appréhender favorablement l'étape-clé du déplacement de la halle. Une des questions a été de déterminer le moment où la halle pourrait être ouverte afin de préparer son déplacement. Canton et bci ont ainsi procédé à des mesures afin de s'assurer que les normes prévues pour la qualité de l'air étaient atteintes. La question de la protection des travailleurs en lien avec le déplacement de la halle a également fait l'objet d'une attention toute particulière. Le réseau de mesures d'immissions a été intensifié afin de garantir l'absence de risques pour la population.

R. Longet remercie J.-P. Meusy d'avoir rappelé les actions menées entre Canton et bci à ce stade du projet. Ce type de déplacement, même si les spécialistes savent le faire, est tout de même une aventure et on est très conscient de l'effort qui doit être fait. La CIS se réjouit de ce moment et remercie d'accepter l'éventuelle présence de ses membres lors du déplacement.

5. Suivi environnemental et social

D. Kurc présente les enjeux du suivi environnemental et social.

P. Bernhard souhaite savoir si bci effectue un suivi sur la radioactivité des produits extraits. D. Kurc répond que les grappins de la halle d'excavation sont équipés d'un détecteur de radioactivité. R. Luttenbacher ajoute que la radioactivité de chaque charge transférée dans la halle de préparation est par la suite encore une fois mesurée au laboratoire sur le site. Finalement, une mesure de la radioactivité est encore réalisée sur les sites d'incinération des déchets de HIM.

P. Bernhard signale que lors d'un contrôle réalisé en 1972 par un laboratoire, des traces de substances radioactives, dont le tritium utilisé à l'époque par les pharmacies, ont été détectées. R. Luttenbacher estime que depuis 1972, vu le type de radioactivité émise par le tritium, les faibles teneurs en question et l'atténuation naturelle après 40 ans, les risques devraient être aujourd'hui inexistantes, preuve en est l'absence de valeurs critiques sur toutes les mesures effectuées jusqu'ici.

D. Kurc présente encore brièvement quelques éléments liés à la communication. Le réseau de nez a en effet trouvé un écho important dans les médias puisque c'est quelque chose d'inédit. Il présente à ce titre un extrait du Journal paru le 4.9.13 à la Télévision suisse romande. Il profite de l'occasion pour renvoyer à la dernière Newsletter, également disponible en version imprimée, qui décrit en détail les étapes techniques du déplacement de la halle.

6. Divers, prochaines séances

Divers

M. Forter souhaite savoir où en est la discussion entre la commune de Pfetterhouse et bci Betriebs-AG (demande d'indemnisation adressée en 2011 à bci Betriebs-AG). M. Heyer répond que la réponse de bci étant négative, la commune de Pfetterhouse est très déçue, constatant que bci prend en compte les conséquences pour Bonfol, bien défendue par le Canton, alors que la commune de Pfetterhouse reste ignorée. La commune de Pfetterhouse, avec son maire J.-R. Frisch en tête, souhaite que l'administration française la soutienne comme le fait le Canton du Jura avec la commune de Bonfol.

R. Longet rappelle la piste des projets régionaux transfrontaliers, évoquée à plusieurs reprises déjà. Il ne pense pas que la limite géographique soit rigide et relève qu'il y a éventuellement des pistes à creuser avec l'Association Escale Bonfol.

M. Heyer répond qu'il avait été prévu d'évoquer ce sujet lors d'une séance de la CIS, ce qui n'a pas encore été fait.

R. Longet rappelle que les représentants d'Escale Bonfol participeront à la prochaine réunion de la CIS et cela pourrait être le cadre propice pour mutualiser ce que l'on avait déjà évoqué.

J.-P. Meusy souhaite rectifier les propos de M. Heyer dans le sens où il comprend que la commune de Pfetterhouse soit déçue, mais il souligne que le Canton n'est pas partie prenante, ni dans le processus lié à la demande de la Pfetterhouse, ni dans le projet Escale Bonfol. L'autorité cantonale s'informe, mais elle ne participe pas aux arrangements trouvés entre la commune de Bonfol et bci. Le rôle du Canton consiste à surveiller l'assainissement de la DIB afin que les travaux se fassent dans le respect de la législation, notamment sous l'angle de la sécurité, de la protection de la population, des travailleurs et de l'environnement.

Y. Camier rappelle qu'il s'agit en principe d'un accord historique entre la commune de Bonfol et bci Betriebs-AG. A l'origine, c'est le village qui a mis à disposition un terrain et à la fin, il était prévu qu'un montant revienne au village de Bonfol. Il s'agit ici d'une condition fixée sous la relation entre propriétaire et usager, si les informations de M. Camier sont justes.

J. Moser souhaite rappeler que Escale Bonfol est une association qui ne regroupe pas seulement des représentants de la commune de Bonfol, mais aussi de personnes de l'extérieur, comme par exemple de Beurnevésin. Il ne faut pas croire qu'il s'agit là d'une indemnité que Bonfol a touchée; le projet est bien cadré.

R. Longet souhaitant savoir s'il y a également des membres du côté français, J. Moser répond qu'il n'a pas la réponse à cette question; il indique toutefois qu'il y a des choses en discussion pour se rapprocher. R. Longet constate qu'il lui a toujours paru plus fort de se réunir que de faire des démarches chacun de son côté.

M. Forter aimerait entendre des explications sur les raisons pourquoi bci ne veut pas entrer en matière sur la demande de la commune de Pfetterhouse.

R. Luttenbacher explique qu'il s'agit d'une décision du Conseil d'administration de bci Betriebs-AG qu'il ne lui appartient pas de commenter. R. Luttenbacher revient cependant sur les propos de Y. Camier. Les relations entre la commune de Bonfol et bci Betriebs-AG et celles entre Pfetterhouse et bci ne sont pas les mêmes. Avec la commune de Bonfol, il existe une convention qui a effectivement conduit à la mise à disposition d'une certaine somme en faveur d'Escale Bonfol, sous condition que cette association développe un projet qui conduise à un développement durable du village de Bonfol; il s'agit donc d'un soutien accordé et non pas d'un dédommagement.

M. Heyer souligne qu'il trouve très bien qu'il existe une convention entre Bonfol et bci. Toutefois, il ne voit pas pourquoi Pfetterhouse entrerait dans cette convention tripartite. Il indique qu'il se sentirait égoïste si Pfetterhouse "mangeait" une partie du cadeau de Bonfol. A titre d'information, il lit un extrait de la réponse que bci a transmise à la commune de Pfetterhouse.

R. Longet constate qu'il est bien clair que la Commission ne peut que prendre acte de ces éléments. Elle ne peut qu'inciter à quelque chose. R. Longet fait part de sa vision personnelle, à savoir que quand il y a une perspective d'un développement régional, il serait mieux pour toutes les parties prenantes d'y participer.

Prochaine séance

R. Longet informe que la date du 22 novembre 2013 ne convient pas à H. Ecoffey qui avait invité la CIS dans sa commune à Réchésy pour l'occasion. Après discussion, la date suivante est retenue:

 **Mercredi 13 novembre 2013, à 10h00 sur le site de la DIB pour une courte visite et la séance à 10h45 env. à la mairie de Réchésy.**

Le secrétariat informera les représentants d'Escale Bonfol de ce changement.

Sous Divers, P. Bernhard s'en réfère au suivi d'impact de la DIB. Sur le bassin versant de la Largue, bci a financé l'implantation de piézomètres. M. Bernhard indique ne pas retrouver et ne pas savoir si les

piézomètres sont suivis par le réseau actuel de surveillance. Il souhaite savoir s'il y a des résultats de ces piézomètres mis en place en 1986 par le BRGM (n° 475-9, 475-4 et 475-6), et qui devraient être référencés et suivis par le BRGM. M. Bernhard mentionne également une convention à ce sujet qui a été signée entre bci et la mairie de Pfetterhouse. Il laisse un exemplaire d'une carte de localisation des piézomètres à Y. Camier et à R. Luttenbacher.

Ce point ne pouvant pas être éclairci en cours de séance, R. Longet conclut que Y. Camier, R. Luttenbacher et M. Heyer sont d'accord de faire des recherches afin d'apporter des renseignements.

Enfin, P. Bernhard recommande la lecture d'un livre qui retrace l'histoire de la DIB sous forme de roman; son auteur se nomme Heyer.

La parole n'étant plus souhaitée, R. Longet clôt la séance en rappelant que les commentaires des différentes entités filmés à l'issue des séances sont là pour animer le site internet de la CIS.

Fin de la séance: 12h20

Pour le procès-verbal:

Kathrin Gschwind